

2012

Sous la direction scientifique de

MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT
JEAN-YVES DUCLOS

Le Québec économique

Le **point** sur le **revenu** des Québécois



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://qe.cirano.qc.ca/>



Presses de
l'Université Laval

Chapitre 3

LA PROSPÉRITÉ AU QUÉBEC : NOS CHOIX POUR Y ARRIVER

Le congrès 2012 de l'Association des économistes québécois

Thérèse Laflèche

Consultante en économie

François Dupuis

Vice-président et économiste en chef du Mouvement Desjardins et président sortant de l'Association des économistes québécois

Le 37^e congrès de l'Association des économistes québécois a eu lieu à Montréal, au mois de mai 2012, sous le thème *La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver*¹. Cette année, l'Association a innové en organisant un congrès fondé sur une implication active des participants, qui ont été invités à voter sur les propositions des conférenciers quant aux moyens d'assurer la prospérité du Québec. Le comité organisateur a résolument axé le congrès sur les solutions plutôt que sur les défis, déjà bien connus, auxquels fait face le Québec pour croître et prospérer.

Sous la présidence d'honneur de Louise Roy, chancelière de l'Université de Montréal, les congressistes ont examiné la question sous l'angle de chacun des trois agents économiques que sont les citoyens, les

entreprises privées et l'État québécois. Chaque conférencier devait, en vingt minutes bien comptées, décrire l'enjeu sur lequel il avait été invité à se prononcer, proposer trois pistes de solution et en expliquer les avantages et les désavantages afin de permettre aux congressistes de faire un choix éclairé. Le défi a été relevé avec succès par tous les orateurs.

L'opinion des Québécois sur la prospérité

Pour démarrer la conférence, Christian Bourque, vice-président et associé chez Léger Marketing, a dévoilé les résultats d'un sondage réalisé à la demande de l'Association des économistes québécois. Avant d'entendre les experts s'exprimer sur la question, l'Association considérait en effet qu'il était intéressant de connaître l'opinion de la population québécoise sur la prospérité en général, et celle du Québec en particulier. Les résultats du sondage se sont révélés très intéressants, dévoilant notamment une manière de voir les choses très différente selon le groupe d'âge auquel les individus appartiennent. Comme l'a fait remarquer M. Bourque, l'axe souverainiste-fédéraliste qui prévalait dans les années 1970 et qui divisait généralement les jeunes citoyens et leurs aînés a aujourd'hui été remplacé par l'axe gauche-droite.

Ainsi, un grand pourcentage de jeunes adultes québécois considèrent qu'une société prospère est une société qui a les moyens d'offrir gratuitement tous les services essentiels à sa population; que l'État est l'acteur le mieux placé pour permettre d'atteindre la prospérité; que la principale contribution des entreprises à la prospérité de la province devrait consister à payer davantage d'impôt alors que celle des citoyens devrait être de s'impliquer davantage dans la vie publique, communautaire et politique. Enfin, pour une majorité de jeunes adultes, le principal enjeu auquel fait actuellement face le Québec est d'assurer l'accessibilité aux services publics. Il vaut sans doute la peine de noter que le sondage a été effectué pendant la grève des étudiants qui protestaient contre la hausse des frais de scolarité.

Pour les citoyens âgés de plus de 25 ans, la prospérité se définit plutôt par l'abondance d'emplois convenablement rémunérés; c'est le citoyen qui est le mieux placé pour contribuer à l'atteinte de la prospérité; la principale contribution des entreprises à la prospérité devrait consister à créer

davantage d'emplois de bonne qualité ou à investir davantage pour être plus compétitives et plus productives, alors que celle des citoyens devrait être d'encourager davantage les entreprises québécoises. Enfin, pour la majorité des adultes de plus de 25 ans, c'est la santé des finances publiques qui constitue le principal enjeu au Québec.

Le citoyen

La responsabilité citoyenne

C'est sur ce tableau d'une société divisée entre les jeunes adultes et leurs aînés aux idéaux divergents que s'est ouverte la conférence, dont la première session portait sur la responsabilité citoyenne. Le premier conférencier, Clément Lemelin, professeur d'économie retraité, s'est attaqué à un sujet parfaitement d'actualité : les frais de scolarité. La conférence ne portait pas sur le bien-fondé de la hausse des frais de scolarité universitaires, mais sur la manière de la répartir de façon équitable sans nuire à l'accessibilité de tous aux études supérieures². Le conférencier a donc discuté des efforts pécuniaires des étudiants universitaires.

La première proposition de M. Lemelin consiste à moduler les frais de scolarité selon certains critères tels que le coût des programmes d'étude ou les revenus d'emploi espérés. Actuellement, les frais de scolarité universitaires sont les mêmes pour tous, peu importe le programme suivi. Or, cela coûte beaucoup plus cher de former un vétérinaire qu'un sociologue, par exemple. C'est donc dire que certains programmes d'étude sont plus subventionnés que d'autres. Ajuster les frais de scolarité en fonction du coût des programmes risque cependant de limiter la mobilité sociale : en effet, des frais de scolarité plus élevés en médecine vétérinaire, par exemple, pourraient rendre cette carrière moins accessible aux plus démunis. Ajuster les frais de scolarité en fonction des gains espérés serait sans doute moins dommageable du point de vue de la mobilité sociale, pourvu que les étudiants les plus démunis bénéficient d'une aide financière proportionnelle au coût de leurs études.

La seconde piste de solution est d'accompagner la hausse des frais de scolarité d'une aide financière aux étudiants plus généreuse, progressive et sélective. Dans ce cas, il faut déterminer le mode de calcul de l'aide

financière, procéder à un arbitrage entre la générosité de l'aide et l'accessibilité aux études, déterminer le financement de l'aide et favoriser l'accessibilité dans un objectif de mobilité sociale. Cela exige d'être plus sélectif, en revenant à l'idée de départ : l'aide financière doit viser les plus démunis.

La troisième proposition consiste à instituer un système de prêts remboursables en proportion du revenu (PRPR) mutualisés (ou un impôt postuniversitaire). Le système de PRPR reste à définir. Il peut s'agir d'un système où l'étudiant-emprunteur rembourse la totalité de son prêt étudiant ou d'un système où il rembourse son prêt s'il en a les moyens. Le PRPR est une forme de mutualité : ceux qui réussissent bien vont rembourser davantage que les autres, peut-être même davantage que ce qu'ils ont emprunté.

C'est la proposition d'une aide financière aux étudiants plus généreuse, progressive et sélective qui a remporté l'adhésion du plus grand nombre de congressistes, soit 42 %, suivie de près, cependant, par la modulation du coût des études (39 %).

Trois pistes de solution pour le financement universitaire	
Clément Lemelin, économiste et professeur retraité	
149 votants	
Une modulation des droits de scolarité	39 %
Une aide financière aux étudiants plus généreuse, progressive et sélective	42 %
Un système de prêts remboursables en proportion du revenu (ou un impôt postuniversitaire)	19 %

La deuxième conférence de cette session, donnée par Christian Yaccarini, président-directeur général de la Société de développement Angus, portait sur les services publics. M. Yaccarini a d'abord fait ressortir les principaux enjeux auxquels sont actuellement confrontés non seulement le Québec, mais plusieurs sociétés, dont les États-Unis et l'Europe : endettement public, crise financière, économique et écologique, crise de confiance envers les institutions publiques et désabusement des citoyens par rapport à la politique.

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

M. Yaccarini a déploré que le gouvernement n'ait pas, selon lui, de vision globale et qu'il gouverne en fonction des crises et des sondages. À son avis, ce qu'il manque au Québec, comme dans bien d'autres sociétés ailleurs dans le monde, c'est un projet social. Il faut repenser notre modèle et, pour cela, tenir des états généraux, susciter un débat auquel tous participeront, les citoyens, les syndicats, les entreprises et l'État, afin de déterminer quels sont les principaux objectifs de notre société.

Les congressistes ont appuyé à 42 % la proposition de tenir des états généraux sur le Québec.

Le citoyen, pourvoyeur de services publics	
Christian Yaccarini, PDG, Société de développement Angus	
151 votants	
Organiser des forums citoyens régionaux pour établir les besoins et la contribution des citoyens	27 %
Confier aux acteurs de l'économie sociale l'offre de certains services publics à partir des priorités du milieu	31 %
Tenir des états généraux sur le Québec	42 %

Le dernier conférencier de la session portant sur la responsabilité citoyenne était Jean-Pierre Aubry, fellow associé au Centre interuniversitaire de recherches en analyse des organisations (CIRANO). M. Aubry a abordé la question des régimes de retraite, fort problématique dans un contexte où l'épargne est insuffisante et où de nombreux régimes présentent des déficits actuariels. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cette situation : la baisse des attentes sur le taux de rendement à long terme, la maturité des régimes de pension, l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population.

Le gouvernement a pris certaines mesures en instaurant un régime volontaire d'épargne retraite (RVER), en augmentant les cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et en repoussant l'âge de la retraite

de deux ans, mais il n'a pas de plan global intégré. Selon le conférencier, il doit aller plus loin, et pour cela, il lui faut :

- déterminer les paramètres des régimes de pension publics et des régimes de pension de ses employés pour que ces régimes soient viables à long terme ;
- définir une stratégie pour hausser graduellement l'âge de la retraite, parallèlement à la hausse de l'espérance de vie ;
- proposer des mesures pour réduire l'endettement et pour stimuler l'épargne des travailleurs de 30 ans et plus, ainsi que pour stimuler le taux de participation des travailleurs de 55 ans et plus ;
- analyser la rémunération globale des employés du secteur public afin de déterminer si, en tenant compte des coûts de leur régime de pension, ceux-ci sont rémunérés de façon concurrentielle par rapport aux employés du secteur privé.

Le citoyen doit collaborer en acceptant de travailler plus longtemps pour tenir compte de la hausse de l'espérance de vie (proposition 1), en réduisant son endettement afin d'épargner davantage, notamment par le biais d'une hausse des taux de cotisation aux régimes de retraite (proposition 2), ou en acceptant une certaine réduction de la générosité de ses régimes de pension (proposition 3). Les deux premières propositions de M. Aubry ont obtenu le même pourcentage d'appui de la part des congressistes, soit 43 %. L'idée de réduire la générosité des régimes de retraite ne s'est pas révélée populaire.

L'épargne, la fiscalité et les régimes de retraite	
Jean-Pierre Aubry, fellow associé au CIRANO	
175 votants	
Travailler plus longtemps compte tenu de la hausse de l'espérance de vie	43 %
Réduire son endettement et épargner plus, notamment par le biais d'une hausse des taux de cotisation aux régimes de retraite	43 %
Accepter, dans certains cas, une certaine réduction de la générosité des régimes de retraite	13 %

L'éthique et la culture civique

Sous le thème de l'éthique et de la culture civique, la seconde série de conférences concernant le citoyen a débuté par la présentation de Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde, qui portait sur la participation du citoyen à la vie publique. M. Venne a d'abord parlé des changements récents observés dans la société québécoise. D'une part, les citoyens se sont désintéressés de la chose publique³. En conséquence, les gouvernements doivent réaliser que leurs politiques ne sont pas appuyées par une majorité de citoyens. D'autre part, la population québécoise est de plus en plus diversifiée, ce qui entraîne une divergence croissante des intérêts.

Dans un tel contexte, il risque de s'installer une contre-démocratie favorisant les revendications catégorielles au détriment de l'intérêt général. Pour éviter cela, il faut que la participation des citoyens devienne une condition du développement économique. La participation permet :

- d'améliorer la cohésion sociale et le sens civique en faisant passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers ;
- d'accroître le soutien du public aux politiques publiques et aux grands projets privés en faisant du citoyen un allié ;
- d'améliorer la qualité des décisions, des politiques et des services par l'apport de savoirs diversifiés ;
- de développer la responsabilisation du public ;
- de créer les conditions d'émergence d'innovations ;
- d'accroître la confiance dans les institutions.

Dans un objectif de participation citoyenne, M. Venne a proposé trois options. La première consiste à consulter les citoyens en amont des projets d'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, la population devrait être consultée dès le départ afin de définir l'avenir du territoire et de déterminer les objectifs communs et les critères qui présideront aux choix effectués. Cette façon de faire, qui repose sur l'engagement des citoyens et des parties concernées, améliorerait sans aucun doute l'acceptabilité sociale des projets.

La deuxième option concerne le problème du déficit entrepreneurial : il s'agit de miser sur la passion des entrepreneurs sociaux pour dynamiser l'entrepreneuriat. Tout comme l'homme d'affaires, l'entrepreneur social prend des risques et trouve des solutions inédites à des problèmes, mais il est différent du premier en ce qu'il concilie approche économique et problèmes sociaux. Ce type d'entrepreneur cherche moins la maximisation de ses profits que la réconciliation de ses valeurs et de son gagne-pain.

Enfin, comme troisième option, Michel Venne suggère d'accroître l'implication des citoyens en matière de santé. Il propose simplement un nouveau partage des responsabilités entre les individus, les familles, les entreprises et les communautés, avec cinq niveaux de participation : la responsabilité individuelle ; l'entraide dans la communauté et en entreprise ; le pouvoir des citoyens dans le système ; l'adoption de nouvelles normes sociales (quant aux habitudes de vie, par exemple) et le devoir de faire des choix entre ce qui est couvert par le système de santé et ce qui ne l'est pas.

La majorité des congressistes (51 %) a préféré la première option, soit la consultation des citoyens en amont des projets d'exploitation des ressources naturelles.

Démocratie, participation et responsabilité citoyenne	
Michel Venne, directeur général, Institut du Nouveau Monde	
181 votants	
Consulter les citoyens en amont des projets d'exploitation des ressources naturelles	51 %
Miser sur la passion des entrepreneurs sociaux pour dynamiser l'entrepreneuriat	21 %
Accroître la responsabilité du citoyen en santé	28 %

Florence Junca-Adenot, professeure associée à l'Université du Québec à Montréal, fellow au CIRANO et directrice du FORUM URBA 2015, a poursuivi la session en discutant de responsabilité citoyenne sous l'angle du transport en commun. Elle a d'abord brossé rapidement un tableau de la problématique : l'étalement urbain s'est tellement accentué que le nombre de voitures a augmenté deux fois plus rapidement que la population.

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

Puisqu'il faut maintenant investir dans les infrastructures, tant dans le réseau routier que dans les transports en commun, c'est le moment propice pour faire les bons choix afin de réaliser un développement plus durable.

La conférencière propose donc au citoyen l'utilisation massive des transports en commun et des transports actifs (vélo, marche). Cette option permettrait de réduire la congestion sur les routes, se traduirait par des économies pour les ménages, ferait diminuer les coûts sociaux et environnementaux du transport – notamment par une moins grande dépendance au pétrole –, augmenterait les investissements, créerait des emplois dans le secteur des transports en commun et permettrait une meilleure accessibilité à l'emploi.

Comme deuxième option, M^{me} Junca-Adenot suggère de mettre en œuvre un éventail de moyens pour diminuer la consommation de pétrole liée au transport : utiliser des véhicules hybrides et électrifiés, opter davantage pour les transports en commun et les transports actifs, profiter du covoiturage et du partage d'automobile (Communauto, par exemple), limiter les déplacements et opter davantage pour des produits locaux.

Enfin, le citoyen peut contribuer à un développement plus durable en choisissant de se loger dans des quartiers « TOD » (*Transit-Oriented Development*). Cette option diminue l'utilisation de l'automobile et augmente l'usage des transports en commun et actifs. Elle optimise l'usage des infrastructures urbaines existantes. Elle répond aux nouveaux besoins. Elle préserve les zones agricoles (en développant l'agriculture de proximité et en limitant le déplacement des biens). Enfin, elle préserve les zones vertes et bleues, ce qui augmente la valeur du milieu urbain et la qualité de vie.

Deux des trois suggestions de M^{me} Junca-Adenot, soit utiliser massivement les transports en commun et actifs et choisir de se loger dans des quartiers TOD, ont remporté chacune 38 % des votes, exactement le même pourcentage. Il est possible que la deuxième option n'ait pas remporté autant de succès tout simplement parce qu'elle est le corollaire des deux autres, les options 1 et 3 permettant de réduire la consommation de pétrole directement liée au transport.

Le transport en commun	
Florence Junca-Adenot, professeure associée, Université du Québec à Montréal et fellow au CIRANO	
173 votants	
Utiliser massivement les transports collectifs et actifs	38 %
Diminuer la consommation de pétrole dans les transports	24 %
Choisir de se loger dans des quartiers TOD	38 %

Le dernier conférencier de la session portant sur la responsabilité des citoyens était Karel Mayrand, directeur général de la Fondation David Suzuki Québec, qui nous a entretenus de questions liées à l'environnement. Il a amorcé sa conférence par un constat alarmant : l'accès aux ressources naturelles (l'air, l'eau, les sols, la nourriture, les bois et les fibres, les fibres textiles) étant gratuit et illimité, les deux tiers des ressources naturelles sont surexploitées ou endommagées. L'entreprise Terre inc. est au bord de la faillite.

Pour renverser la situation, il faut changer le comportement des acteurs économiques, dont celui des citoyens, grâce à des incitatifs ou à des contraintes. Comme le comportement est le produit de l'environnement décisionnel, il est important que les acteurs disposent d'une information complète leur permettant de prendre des décisions éclairées. En conséquence, la première proposition de M. Mayrand consiste à mesurer et à publier l'évolution de notre capital naturel⁴. L'écologiste est d'avis que si les citoyens prennent conscience de ce qui est détruit, ils modifieront leur comportement.

La deuxième solution consiste à envoyer un signal de marché aux acteurs économiques en réalisant une réforme verte de la fiscalité dans le but de stimuler la conservation des ressources et de l'énergie. Une taxe sur le carbone, par exemple, ou sur toute forme de pollution que l'on désire réduire. Ce n'est pas normal, a noté M. Mayrand, que les énergies sales soient largement subventionnées alors que les énergies propres en souffrent.

Pour finir, le conférencier a suggéré de forcer la considération du long terme, en encadrant les projets de développement et en créant une taxe pour amasser des fonds dédiés aux générations futures.

Presque la moitié des congressistes se sont prononcés en faveur de la deuxième proposition. Il semble bien que les économistes soient d'avis qu'il ne suffit pas de compter sur la bonne volonté des citoyens, mais qu'il est nécessaire de leur imposer certaines contraintes afin de les inciter à modifier leur comportement en matière d'environnement.

Eau, énergie et environnement	
Karel Mayrand, directeur général, Fondation David Suzuki Québec	
174 votants	
Mesurer et publier l'évolution de notre capital naturel	20 %
Rendre la fiscalité plus verte pour stimuler la conservation des ressources et de l'énergie	48 %
Encadrer les projets de développement et instaurer une taxe en faveur des prochaines générations	32 %

Le secteur privé

Créer de la richesse en faisant mieux

La contribution du secteur privé à la prospérité du Québec a d'abord été abordée sous le thème *Créer de la richesse en faisant mieux*. Jean-Luc Trahan, président de la Commission des partenaires du marché du travail, a démarré la session en discutant de formation en entreprise. Il a d'abord fait ressortir le fait que la population québécoise vieillit, ce qui risque de freiner la création d'emplois. Pour maintenir notre niveau de vie, il faudra améliorer la productivité du travail. L'une des façons de le faire est d'investir dans la formation de la main-d'œuvre. Il s'agit d'un défi de taille, car le Québec accuse du retard en matière de formation liée à l'emploi par rapport au reste du Canada.

Pour relever ce défi, la Commission a développé une stratégie globale, qui comporte trois volets. Le premier consiste à convaincre les entreprises que le développement des compétences constitue un investissement. C'est dans cette optique que s'inscrit la première proposition de M. Trahan, soit d'amener les entreprises à considérer la formation comme un investissement d'un point de vue financier et comptable. Le second volet de la

stratégie de la Commission est de susciter l'engagement des employés et des employeurs envers la formation en entreprise. Deux options pourraient permettre l'atteinte de cet objectif, soit accorder un crédit d'impôt à la formation aux entreprises (deuxième proposition), ou accorder un crédit d'impôt à la formation aux individus (troisième proposition). Le dernier volet de la stratégie développée par la Commission est de proposer aux entreprises une gamme intégrée de services-conseils et de mesures de soutien financier pour les aider à offrir de la formation en entreprise à leurs employés.

Toutes les entreprises sont visées par la stratégie de la Commission des partenaires du marché du travail, mais les petites et les moyennes entreprises ainsi que les très petites entreprises, qui sont plus à risque de sous-investir dans la formation, le sont plus particulièrement. Afin de mobiliser ces entreprises, la Commission leur proposera de « signer » un certificat d'engagement qui sera mis en valeur (publicité, séminaires et colloques, site Internet comprenant la liste des entreprises engagées, etc.). En outre, les entreprises bénéficieront de ressources, de réseaux et de programmes répondant à leurs besoins.

Le résultat du vote a montré que la moitié des congressistes étaient d'avis que la meilleure façon de stimuler la formation de la main-d'œuvre était de convaincre les entreprises que la formation de leurs employés représentait un investissement. L'autre moitié des votes a été partagée à parts presque égales entre l'octroi d'un crédit d'impôt aux entreprises et celui d'un crédit d'impôt aux particuliers.

Mieux outiller les employés afin de les rendre plus productifs

Jean-Luc Trahan, président, Commission des partenaires du marché du travail	
174 votants	
Considérer la formation comme un investissement au point de vue financier et comptable	50 %
Accorder un crédit d'impôt à la formation aux entreprises	22 %
Accorder un crédit d'impôt à la formation aux individus	28 %

Le conférencier suivant, Daniel Denis, associé chez Secor, s'est penché sur la question de l'innovation, un concept étroitement lié à la productivité et, donc, à la prospérité. L'innovation se définit de multiples façons. La définition que M. Denis a proposée est la suivante : innover, c'est offrir mieux que ce qui existe pour un produit, un service ou une méthode de production. L'innovation n'implique pas toujours une invention, elle n'est pas nécessairement une question d'argent et elle dépend souvent plus du marketing que de la recherche et du développement. Elle exige de tenir compte de deux dimensions : les besoins du marché et la nature du produit.

Pour stimuler davantage l'innovation des entreprises, M. Denis suggère d'appuyer des consortiums de recherche appliquée dirigés par des entreprises. Il s'agit d'accorder du financement public à des projets très axés sur leur potentiel de commercialisation dans un horizon rapproché. Ces consortiums, bien que dirigés par des entreprises privées, regrouperaient également d'autres acteurs de la chaîne de développement tels que les fournisseurs, les équipementiers et les centres de recherche. Les projets à privilégier proviendraient des domaines à haut contenu d'innovation et incluraient des objectifs à la fois économiques et sociaux.

Une autre façon de stimuler l'innovation serait d'employer le levier des approvisionnements publics. Il s'agit d'utiliser le pouvoir d'achat et d'influence du gouvernement pour stimuler de nouveaux produits ou des améliorations. Ce sont les entreprises localisées sur le territoire qui bénéficieraient de cet effet de levier, qui pourrait être adapté à de petites et moyennes entreprises. Enfin, il viserait idéalement les domaines où les achats publics peuvent être structurants et entraîner des bénéfices économiques et sociaux.

M. Denis a finalement suggéré de rendre les entreprises plus innovantes en soutenant les transferts université-entreprise. Il s'agit dans ce cas de mieux valoriser les connaissances et l'expertise des universitaires en les transférant dans les entreprises. Ce soutien pourrait prendre la forme de financement public de projets de recherche conjoints entre entreprises et universités, ou encore de stages d'étudiants en milieu industriel. Il serait accessible à tous les secteurs, mais sans doute plus pertinent dans certains domaines comme le génie, les sciences de la santé ou l'informatique.

La moitié des congressistes a voté pour l'appui des consortiums de recherche (52 %), alors qu'environ le tiers favorisait le soutien des transferts université-entreprise. L'option d'utiliser le levier des approvisionnements publics a obtenu la faveur de peu de participants : il semble que ceux-ci préfèrent que les fonds publics destinés à stimuler l'innovation transitent par les entreprises au lieu d'être investis directement par l'État.

Rendre l'entreprise plus innovante afin de conjuguer innovation et création de richesse	
Daniel Denis, associé, Secor	
175 votants	
Appuyer des consortiums de recherche appliquée dirigés par les entreprises	52 %
Utiliser le levier des approvisionnements publics	14 %
Soutenir les transferts universités-entreprises	34 %

La conférencière suivante, Nathaly Riverin, directrice générale de l'École d'Entrepreneurship de Beauce, a présenté brièvement la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat – dévoilée par le gouvernement en novembre 2011 – après avoir expliqué rapidement l'état de l'entrepreneuriat au Québec, peu reluisant par rapport à celui du reste du Canada.

La conférencière a d'abord présenté des statistiques selon lesquelles bien que les démarcheurs et les entrepreneurs québécois fassent plus appel aux services d'aide gouvernementaux que ceux du reste du Canada, ils sont moins satisfaits que ces derniers des services qu'ils reçoivent. M^{me} Riverin a ensuite énoncé sa première proposition visant à stimuler l'entrepreneuriat, soit l'établissement d'un système de mesure et de contrôle de la satisfaction des entrepreneurs à l'égard de l'efficacité des structures et des programmes publics.

Notant par la suite que les entrepreneurs ne sont pas très sensibilisés à leur rôle en tant que contributeur sociétal et abordant l'enjeu du problème de la relève auquel sont confrontés plusieurs d'entre eux, M^{me} Riverin a proposé comme deuxième option de rendre disponible une série d'incitatifs

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

fiscaux ou d'outils performants afin de susciter plus de philanthropie entrepreneuriale et de favoriser le transfert d'expertise.

Finalement, constatant la faiblesse de l'intérêt des Montréalais pour l'entrepreneuriat en dépit du fait qu'on trouve dans la métropole une multitude d'organismes gouvernementaux, tous les grands cabinets d'experts et une foule de sociétés de services aux entreprises, la conférencière a proposé de redynamiser l'économie montréalaise par la refonte complète des structures en entrepreneuriat et par la création d'instruments ralliant créativité, innovation et esprit d'entreprise.

Ce sont les deuxième et troisième suggestions de M^{me} Riverin qui ont remporté la faveur des congressistes, avec un peu plus de 40 % des votes dans chaque cas.

L'entrepreneuriat au Québec	
Nathaly Riverin, directrice générale, École d'Entrepreneurship de Beauce	
177 votants	
Dans la lignée des avancées que le gouvernement a faites via la stratégie en entrepreneuriat, établir un système privé de mesure et de contrôle de la satisfaction des entrepreneurs à l'égard de l'efficacité des structures et des programmes	14 %
Rendre disponible une série d'incitatifs fiscaux ou d'outils performants afin de susciter le réflexe de philanthropie entrepreneuriale et de favoriser le transfert d'expertise et d'expérience d'affaires	41 %
Redynamiser l'économie montréalaise par la refonte complète des structures en entrepreneuriat ralliant la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat dans tous ces champs d'intervention	45 %

Créer de la richesse en faisant autrement

La deuxième série de conférences portant sur la responsabilité du secteur privé avait pour thème *Créer de la richesse en faisant autrement*. C'est Brahim Boudarbat, professeur agrégé de l'Université de Montréal et fellow au CIRANO, qui a ouvert la session en discutant de l'intégration des

immigrants au marché du travail. Sa conférence abordait l'immigration comme moyen de pallier l'effet du choc démographique sur les entreprises⁵.

Le professeur nous a en premier lieu énoncé quelques faits : la part de l'immigration dans la population québécoise a plus que doublé depuis 1951 ; le taux de chômage des immigrants est plus élevé au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, et la différence entre les taux de chômage des immigrants et des natifs est plus élevée au Québec que dans ces provinces ; il y a plus de travailleurs surqualifiés chez les immigrants que chez les natifs. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans les résultats des immigrants sur le marché du travail : la catégorie d'immigration, l'âge à l'immigration, le temps écoulé depuis l'arrivée, la région d'origine, la culture et les réseaux, le niveau de scolarité atteint et le lieu où les études ont été faites, ainsi que les connaissances linguistiques.

À la lumière de ces faits, la première proposition de M. Boudarbat pour améliorer l'intégration des immigrants au marché du travail consiste à resserrer les critères de sélection de manière à favoriser les candidats les plus susceptibles de réussir leur intégration économique tout en assurant un traitement rapide de leurs demandes d'immigration. Il s'agit d'imposer des critères liés à l'âge, au lieu de l'obtention du diplôme et aux connaissances linguistiques, par exemple.

Comme deuxième option, le professeur suggère de restructurer et de rendre plus opérationnel l'ensemble des services d'information et d'aide à l'emploi des nouveaux arrivants dans le but de permettre à ces derniers d'accéder rapidement à leur premier emploi au Québec. Pour mieux les intégrer au marché du travail, il faut résoudre les difficultés rencontrées par les nouveaux arrivants, dont le manque d'expérience canadienne, les problèmes de langue, la non-reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, etc.

La troisième solution mise de l'avant par le conférencier est de mettre en place un système d'immigration en deux étapes. Dans un premier temps, les candidats acceptés recevraient un permis de séjour temporaire. Dans un deuxième temps, la résidence permanente serait accordée uniquement à ceux qui démontreraient leur capacité à s'intégrer au marché du travail québécois.

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

Presque la moitié des congressistes ont opté pour le resserrement des critères de sélection visant à favoriser une meilleure intégration des immigrants, et le tiers sont d'avis qu'il faut restructurer et rendre plus opérationnels les services d'aide aux nouveaux arrivants.

Le choc démographique et les entreprises : peut-on compter sur l'immigration pour en atténuer les effets ?

Brahim Boudarbat, professeur agrégé, Université de Montréal et fellow au CIRANO	
152 votants	
Ressermer les critères de sélection de manière à favoriser les candidats les plus susceptibles de réussir leur intégration économique tout en assurant un traitement rapide de leurs demandes	47 %
Restructurer et rendre plus opérationnel l'ensemble des services d'information et d'aide à l'emploi des nouveaux arrivants dans le but de leur permettre d'accéder rapidement à leur premier emploi au Québec	36 %
Dans la première étape, les candidats acceptés reçoivent un permis de séjour temporaire ; ensuite, la résidence permanente est accordée uniquement à ceux qui démontrent leur capacité à s'intégrer au marché du travail québécois	17 %

La conférence suivante, donnée par Andrée-Lise Méthot, fondatrice et associée principale de Cycle Capital Management, portait sur le développement durable. D'entrée de jeu, M^{me} Méthot a souligné que le développement durable est devenu un impératif et un enjeu de la responsabilité sociale.

La conférencière reconnaît que le Québec a fait beaucoup d'efforts sur le plan environnemental : c'est la province qui a la plus faible empreinte de carbone par habitant au Canada. Il faut continuer dans ce sens en stimulant l'utilisation des technologies propres. Ces dernières constituent un moteur de croissance formidable : elles sont plus efficaces et plus productives que les autres technologies, elles contribuent à réduire l'empreinte de carbone, et leur utilisation est socialement responsable. Par ailleurs, il a été démontré que les entreprises technologiques qui sont financées par le capital de

risque ont un grand impact en termes de création d'emplois et de PIB, que leur croissance est plus forte et plus rapide que celle des autres entreprises et qu'elles innovent et exportent davantage.

Selon M^{me} Méthot, le meilleur pari pour une réelle croissance, pour combattre les changements climatiques et créer des emplois au XXI^e siècle est la mobilisation mondiale sur les investissements en technologies propres. En conséquence, les trois propositions de la conférencière ont pour objectif de stimuler le développement de ces technologies et leur utilisation au Québec.

La première proposition consiste à instaurer un cadre réglementaire et fiscal plus compétitif et plus cohérent pour favoriser le développement et la commercialisation des technologies propres ; la deuxième, à s'assurer que la chaîne de financement corresponde aux besoins concrets afin de permettre l'accélération du développement de ces technologies ; la troisième, à mettre en œuvre des outils pour accélérer la mise en relation entre utilisateurs et fournisseurs de technologies propres afin de susciter des occasions d'échange, de développement ou d'adoption d'innovations. C'est cette proposition qui a obtenu l'adhésion du plus grand nombre de congressistes (54 %).

Le développement durable, pour concilier croissance et environnement

Andrée-Lise Méthot, fondatrice et associée principale, Cycle Capital Management

150 votants

Instaurer un cadre réglementaire et fiscal plus compétitif et plus cohérent pour favoriser le développement et la commercialisation des technologies propres	33 %
S'assurer que la chaîne de financement correspond aux besoins concrets afin de permettre l'accélération du développement des technologies propres au Québec	13 %
Mettre en œuvre des outils pour accélérer la mise en relation entre utilisateurs et fournisseurs de technologies propres afin de susciter des occasions d'échange de développement ou d'adoption d'innovations	54 %

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

Hélène Simard, présidente-directrice générale du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, a clôturé cette session en proposant de s'inspirer du modèle coopératif pour repenser l'organisation et les pratiques des entreprises. Après un bref rappel du modèle coopératif et de ses forces, suivi d'une discussion portant sur les défis et les possibilités auxquels ce dernier fait actuellement face, M^{me} Simard a défendu ses trois propositions. Celles-ci ont pour objectif de favoriser une prospérité durable en encourageant la diversité entrepreneuriale.

La première proposition consiste à instaurer les conditions favorisant le développement des entreprises coopératives et collectives dans tous les secteurs de l'économie. Il a été démontré que la formule coopérative est résiliente en période de crise et que son taux de survie est deux fois plus élevé que celui des autres entreprises. Cependant, pour favoriser le développement de coopératives, il faut modifier les conditions actuelles, qui sont faites pour d'autres types d'entreprises.

La deuxième option est d'encourager le transfert d'entreprises aux travailleurs, aux gestionnaires ou aux usagers par la formule coopérative. Cette formule permet d'introduire des changements dans les pratiques des entreprises, favorise une plus grande participation des travailleurs au succès de l'entreprise et permet la rétention des entreprises et du savoir-faire au Québec.

La troisième idée mise de l'avant par M^{me} Simard est de susciter des innovations coopératives dans les secteurs émergents. Elle donne en exemple les coopératives de santé et de services à domicile et les coopératives en énergies renouvelables qui répondent à des besoins sociaux grandissants. Les coopératives favorisent une gouvernance de proximité, appropriée dans ces secteurs, et encouragent la responsabilisation au sein de la collectivité.

Les votes des congressistes ont été partagés à peu près également entre la première (41 %) et la deuxième proposition (37 %).

Repenser l'organisation et les pratiques de l'entreprise : leçons de l'économie sociale, des pratiques de coopération et des innovations organisationnelles

Hélène Simard, PDG, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

148 votants

Instaurer les conditions favorisant le développement des entreprises coopératives et collectives dans tous les secteurs de l'économie	41 %
Encourager le transfert d'entreprises aux travailleurs, aux gestionnaires ou aux usagers par la formule coopérative	37 %
Susciter les innovations coopératives dans les secteurs émergents	22 %

L'État

Reconstruire l'État

Pour la troisième partie du congrès, qui portait sur la contribution de l'État à la prospérité, l'Association a invité Pierre Fortin, professeur émérite de l'Université du Québec à Montréal, à présenter une conférence d'introduction. M. Fortin a présenté cinq actions qui, à son avis, devraient être entreprises pour reconstruire l'État⁶.

Premièrement, il faut stabiliser la taille de l'État. Pendant la Révolution tranquille, le gouvernement a énormément investi pour réaliser un grand nombre d'objectifs dont nous pouvons être fiers aujourd'hui. Nous héritons toutefois d'un secteur public beaucoup trop lourd. Le ratio des dépenses publiques au PIB est beaucoup plus élevé au Québec que dans le reste du Canada. L'écart s'explique par plusieurs facteurs, notamment le fardeau d'une dette provinciale plus élevée, un État plus généreux pour les familles et les entreprises, de même que pour les fonctionnaires municipaux, sans compter le rattrapage de l'investissement dans les infrastructures.

Deuxièmement, les citoyens ont perdu confiance en leurs institutions. Ils ont l'impression que leurs impôts, trop élevés, sont mal gérés par le

gouvernement. Une opinion par ailleurs exacerbée par la mise au jour d'un système de copinage qui semble très étendu et installé depuis longtemps. Il faut corriger la gouvernance afin d'éviter que les élites s'approprient l'État aux dépens du reste de la population, croit M. Fortin.

Troisièmement, il faut que les Québécois cessent de se reposer sur une autorité « qui vient d'en haut », à laquelle ils sont habitués depuis les débuts de la colonisation, pour développer une culture axée davantage sur la responsabilité personnelle, la variable la plus importante pour favoriser la croissance économique à long terme, selon les économistes Yuriy Gorodnichenko et Gérard Roland⁷.

Quatrièmement, les Québécois doivent combattre leur myopie, en cessant d'agir uniquement en réaction aux crises. Cinquièmement, ils doivent accélérer le rythme de l'innovation. Ils ont été très innovateurs dans le passé en créant des institutions originales (comme la Caisse de dépôt et placement, les cégeps...) et en instaurant des politiques sociales et familiales avant-gardistes. Il leur faut maintenant innover dans la santé, l'éducation, le transport, la fiscalité, l'épargne, l'environnement, les services sociaux et même l'assurance-emploi. Ils y parviendront en favorisant l'émulation, en évaluant systématiquement leurs politiques et en donnant aux unités de base la possibilité et la capacité d'innover.

L'État, gestionnaire du fait public

Marcelin Joanis, professeur à l'Université de Sherbrooke et chercheur au CIRANO, a ouvert la session en discutant de la dette publique. Le conférencier a d'abord comparé les situations budgétaires du Québec et de l'Ontario. Bien que le Québec demeure la province canadienne la plus endettée, le fardeau de sa dette s'est stabilisé, alors que celui de l'Ontario continue à augmenter. Les perspectives sont meilleures pour le Québec : la province devrait revenir à l'équilibre budgétaire plus rapidement que l'Ontario, en dépit du fait que le Québec n'aura vraisemblablement pas réduit de façon aussi drastique que sa voisine la croissance de ses dépenses de programmes au cours des prochaines années.

La clé du succès du Québec réside sans doute dans le cadre législatif que la province a adopté, soit la Loi sur l'équilibre budgétaire, instaurée en

1996, qui comporte des règles régissant le solde budgétaire et des versements dans une réserve de stabilisation, et la Loi sur la réduction de la dette, instaurée en 2006, qui comprend des dépôts au Fonds des générations et des cibles pour le ratio de la dette au PIB. Ce cadre n'est pas tout à fait identique à celui que l'économiste Claude Montmarquette et le conférencier avaient suggéré au gouvernement d'adopter⁸, mais il en respecte l'esprit. La récession de 2009 a cependant forcé le gouvernement à modifier ces lois, notamment en ce qui concerne les cibles du ratio de la dette au PIB.

Le cadre légal dont s'est doté la province suscite des inquiétudes, notamment quant au calendrier des remboursements de la dette effectués à partir du Fonds des générations, à l'horizon lointain des cibles pour le ratio de la dette au PIB et à l'absence de mécanisme pour contrôler la croissance de la dette brute. Les propositions de M. Joanis visent donc à réduire ces incertitudes. La première consiste à établir un calendrier de remboursements à court terme du Fonds des générations. En théorie, on projette que le Fonds des générations aura un rendement supérieur au taux d'intérêt sur la dette, mais cela n'a pas été le cas au cours des dernières années. Par ailleurs, il y a un risque de détournement à d'autres fins des sommes accumulées. Pour ces raisons, il serait sage d'effectuer immédiatement des remboursements.

Pour réduire l'incertitude liée à la réduction du ratio de la dette au PIB, M. Joanis propose d'adopter des cibles intermédiaires (pour 2015 et 2020 par exemple), d'instaurer par voie législative un processus de reddition de compte et de prévoir des mesures additionnelles dans l'éventualité où, selon des prévisions validées par un organisme indépendant, on anticiperait que les cibles ne seraient pas atteintes. Enfin, pour éviter que la dette brute n'explode, l'économiste propose d'adopter une règle budgétaire additionnelle restreignant explicitement le taux de croissance de la dette brute. À cet effet, un taux de croissance maximal pourrait être fixé périodiquement dans le cadre d'un exercice de projections financières de long terme validées par un organisme indépendant, en fonction de l'atteinte des cibles d'endettement prévues par la loi.

Parmi les trois avenues proposées, la moitié des congressistes ont opté pour la poursuite des efforts de réduction en instaurant un mécanisme de

contrôle de la dette, tandis que 32 % se sont prononcés pour un remboursement immédiat à partir du Fonds des générations.

Dettes publiques, pourquoi insister sur l'urgence d'agir?	
Marcelin Joanis, professeur, Université de Sherbrooke et chercheur au CIRANO	
177 votants	
Rembourser immédiatement à partir du Fonds des générations	32 %
Établir des cibles intermédiaires en vue de leur atteinte en 2025	18 %
Mettre en place des mécanismes de contrôle de la croissance de la dette brute	50 %

La conférence suivante, donnée par Richard Shearmur, professeur titulaire au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, portait sur les infrastructures, plus précisément sur la façon de les gérer afin de maximiser la croissance économique. Le conférencier a d'abord précisé qu'il s'agissait ici des infrastructures non pas visibles et attractives, telles que le Quartier des spectacles, mais de celles qui soutiennent la croissance économique urbaine, notamment le système de transport.

M. Shearmur a rappelé certaines règles s'appliquant aux infrastructures de transport. D'abord, qu'il est essentiel de bien comprendre que le rôle d'un système de transport n'est pas de générer un profit pour son constructeur, mais de permettre à la métropole de fonctionner et de croître en favorisant les interactions et en permettant à tous les agents économiques de générer des revenus. Ensuite, qu'il faut être conscient du danger que peut représenter la privatisation de certaines infrastructures de transport en raison de leur caractère monopolistique. Enfin, qu'il est nécessaire de distinguer l'infrastructure elle-même, qui est un bien public, de ses opérateurs, qui peuvent provenir du secteur privé.

La première proposition du conférencier est de s'assurer que les infrastructures de transport, parce qu'elles sont un bien (quasi) public dont les externalités sont cruciales pour l'économie, restent dans le domaine public. Elles devraient être payées par les taxes publiques, gérées dans le but de

maximiser la fluidité des déplacements et les interactions, et tous les revenus qu'elles pourraient générer devraient être utilisés pour leur entretien et leur rénovation.

La deuxième option consiste à privatiser la construction, la gestion et l'entretien des infrastructures névralgiques (comme le pont Champlain) afin de réduire les coûts à court terme pour l'État. Dans ce cas, les infrastructures doivent être payées par des fonds privés ou sous forme de partenariat public-privé, gérées dans le but d'assurer un retour sur l'investissement, et les revenus éventuels devraient être partagés entre le maintien de l'infrastructure et les profits de l'entrepreneur.

M. Shearmur propose finalement de former une instance à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal pour gérer de manière intégrée l'ensemble de ces infrastructures, et ce, indépendamment du mode de financement choisi. Il faudrait gérer ce système à une échelle fonctionnelle, soit celle du bassin d'emploi du grand Montréal, et considérer les nouvelles infrastructures comme des éléments d'un système plutôt que comme des chantiers indépendants.

C'est cette dernière avenue qui a reçu l'approbation du plus grand nombre de congressistes (57 %), suivie de la première, qui consiste à s'assurer que les infrastructures demeurent dans le domaine public (33 %). Peu de participants se sont montrés chauds à l'idée d'en laisser la responsabilité au secteur privé.

Infrastructures : le revers terne de la croissance

Richard Shearmur, professeur titulaire, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

179 votants

S'assurer que les infrastructures restent dans le domaine public	31 %
Privatiser la construction, la gestion et l'entretien des infrastructures névralgiques pour une réduction des coûts	12 %
Former une instance à l'échelle de la RMR pour une gestion intégrée	57 %

Claude Montmarquette, président-directeur général du CIRANO, a terminé cette session en nous suggérant des façons d'améliorer l'efficacité du système de santé⁹. Il a d'abord brossé un tableau plutôt désolant de la situation, non seulement au sujet des coûts des services de santé, qui ne cessent de grimper, mais également en ce qui a trait à leur accessibilité, qui ne s'améliore pas. Le système n'est pas efficace : depuis 1998, les ressources humaines et monétaires allouées à la santé ont augmenté au Québec, mais les services ont diminué.

Comparativement à ce qui se fait dans d'autres sociétés, les mécanismes d'incitation à la performance (incitation au volume liée au mode de paiement, contractualisation de certains services, choix des prestataires et amélioration de l'information sur la qualité des services et les prix) sont particulièrement faibles au Québec. Le Danemark mesure la productivité des hôpitaux, mettant ainsi les établissements en concurrence. Le Royaume-Uni mesure l'évolution de l'activité et des ressources utilisées en santé. Rien de tel n'est fait au Québec.

M. Montmarquette a proposé trois façons d'améliorer l'efficacité de notre système de santé qui s'inspirent de ce qui est fait ailleurs dans le monde et qui semblent fonctionner. La première consiste à comparer la performance des hôpitaux, avec le développement d'indicateurs basés notamment sur les coûts de traitements ; la deuxième, à instaurer une culture de transparence vis-à-vis du public avec un affichage en temps réel de ces indicateurs de performance par les établissements ; la troisième, enfin, à financer les soins reçus par le patient sous forme de financement rétrospectif.

C'est l'affichage en temps réel des indicateurs de performance basés sur les coûts de traitement qui a remporté l'adhésion du plus grand pourcentage de congressistes (44 %), suivi de la comparaison de ces indicateurs entre les hôpitaux.

**Financement du système de santé,
l'impératif d'un système plus efficace**

Claude Montmarquette, PDG, CIRANO	
174 votants	
Comparer la performance des hôpitaux avec des indicateurs basés notamment sur les coûts de traitement	30 %
Affichage en temps réel par les établissements de ces indicateurs de performance	44 %
Financer les soins reçus par le patient de façon rétrospective	25 %

L'État, promoteur de croissance économique

La dernière session du congrès a commencé par la présentation de Marcel Boyer, professeur émérite de l'Université de Montréal et fellow au CIRANO et au C.D. Howe Institute, sur le thème de l'efficacité fiscale au Québec. Avec la mondialisation de l'économie, la compétition fiscale entre les États pour attirer les investisseurs est devenue féroce. M. Boyer s'est penché sur la façon dont le Québec devrait se positionner dans cette quête de compétitivité.

Le conférencier a d'abord montré, données à l'appui, que la performance du Québec par rapport à celles de l'Ontario et du reste du Canada était déficitaire à bien des égards, que ce soit sur le plan du PIB ou sur ceux du PIB par habitant, de la création d'emplois, de la population active, de l'investissement ou de la productivité. Bref, le Québec accuse un déficit de compétitivité dont les causes résideraient essentiellement, selon M. Boyer, en une trop forte manipulation des prix, une fiscalité inefficace et une gouvernance des affaires publiques et privées déficiente.

Pour le conférencier, une fiscalité efficiente doit être incitative, cohésive, inclusive, simple et créatrice de richesse. Elle repose sur un certain nombre de principes, dont la taxation de la consommation plutôt que du revenu. En s'appuyant sur les données budgétaires du Québec de 2010-2011 pour

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

illustrer leur neutralité sur les finances publiques de la province, il propose les trois avenues suivantes :

- abolir l'impôt des sociétés (- 4,1 milliards de dollars) et hausser la TVQ à 12,4 % (+ 4,1 milliards de dollars);
- réduire l'impôt des particuliers de 21,7 % (- 4,1 milliards de dollars) et hausser la TVQ à 12,4 % (+ 4,1 milliards de dollars);
- abolir l'impôt des sociétés (- 4,1 milliards de dollars) et réduire les subventions aux entreprises (+ 4,1 milliards de dollars).

La majorité des congressistes (56 %) se sont montrés favorables à une réduction de l'impôt des particuliers contrebalancée par une hausse de la taxe de vente provinciale, et un peu moins du tiers a opté pour l'abolition de l'impôt des sociétés à la condition qu'elle soit accompagnée d'une réduction des subventions aux entreprises.

Le point sur l'efficacité fiscale au Québec	
Marcel Boyer, professeur émérite, Université de Montréal et fellow au CIRANO et au C.D. Howe Institute	
159 votants	
Abolir l'impôt des sociétés (-4,1 G\$); hausser la TVQ à 12,4 % (+4,1 G\$)	10 %
Réduire l'impôt des particuliers de 21,7 % (-4,1 G\$); hausser la TVQ à 12,4 % (+4,1 G\$)	56 %
Abolir l'impôt des sociétés (-4,1 G\$) et réduire les subventions	34 %

Le conférencier suivant, Marc-Urbain Proulx, professeur titulaire à l'Université du Québec à Chicoutimi, nous a entretenus de la façon dont le développement du Nord pouvait contribuer à la prospérité du Québec. C'est d'entrée de jeu que le professeur a exposé ses propositions. La première concerne les instances. Elle découle du constat que, jusqu'à présent, le développement du Nord s'est fait de façon verticale et

centralisée, sans véritable consultation des principaux intéressés, notamment les diverses communautés autochtones. M. Proulx propose de changer cette façon de faire en mettant en œuvre un mécanisme institutionnel pour favoriser le dialogue entre les différentes instances sur le territoire de la périphérie nordique.

La deuxième avenue suggérée pour que le développement du Nord participe à la prospérité du Québec consiste à élaborer une stratégie de valeur ajoutée avec les ressources naturelles extraites dans le Nord. Avec le développement des technologies, l'extraction des ressources naturelles, notamment les produits miniers, nécessite de moins en moins de main-d'œuvre. De plus, les employés n'habitent plus que temporairement sur les sites miniers, il ne se crée pratiquement plus d'établissements humains fixes. C'est ce qui explique la dévitalisation de plusieurs régions. Les nombreux investissements réalisés dans le Nord depuis le début des années 2000 ont généré des retombées principalement dans la construction. Beaucoup de projets sont prévus dans la prochaine décennie, mais il est probable qu'ils profiteront principalement au sud de la province ainsi qu'aux sièges sociaux des compagnies minières, selon M. Proulx. Ainsi, le professeur se désole que le Nord produise de plus en plus de richesse, mais qu'il en profite de moins en moins. La transformation des ressources naturelles générerait sans doute plus d'emplois que la simple extraction et favoriserait un développement plus durable du Nord.

La troisième avenue suggérée par le conférencier serait de doter le Québec d'un véritable schéma d'aménagement du Nord bien intégré avec le Sud par l'entremise de la zone intermédiaire. De fait, le Québec comporte trois zones spécifiques et distinctes : le Sud – autour de la vallée du Saint-Laurent –, relativement prospère, le Nord périphérique – où se font les activités intensives d'extraction (à partir de Lebel-sur-Quévillon et de Baie-Comeau) –, et une zone intermédiaire, autrefois occupée, mais présentement en dévitalisation. Cette dernière proposition serait prometteuse non seulement en termes de développement durable, mais également dans un objectif d'occupation optimale du territoire atteint grâce à un meilleur équilibre entre les diverses zones de la province.

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

La majorité des congressistes (62 %) ont appuyé la deuxième proposition du conférencier, soit celle de développer une stratégie de transformation des ressources naturelles qui permette d'exploiter toute la valeur ajoutée.

Faire le Nord ou faire du Nord : les enjeux de la planification	
Marc-Urbain Proulx, professeur titulaire, Université du Québec à Chicoutimi	
183 votants	
Mettre en œuvre un mécanisme institutionnel du Nord basé sur un dialogue continu entre les gouvernements	7 %
Développer une stratégie de transformation qui permette d'exploiter toute la valeur ajoutée	62 %
Élaborer un véritable schéma d'aménagement du Nord pour en optimiser l'accès	31 %

La session s'est terminée par la conférence de Jean-Michel Cousineau, professeur titulaire à l'Université de Montréal. Celui-ci s'est penché sur les inégalités et la redistribution du revenu¹⁰. Force est de constater que tous n'ont pas bénéficié de la croissance économique du Québec au cours des 30 dernières années, le PIB par habitant ayant augmenté beaucoup plus que le revenu familial médian. Dans un tel contexte, on ne peut pas parler de prospérité, a soutenu le conférencier. Or, le cas des pays nordiques prouve qu'un pays peut croître et prospérer à l'avantage de tous.

Pour arriver à un tel résultat, le conférencier propose trois pistes de solution. Sa première proposition, qui a trait à l'éducation, comporte trois volets, soit l'investissement dans la petite enfance, la réduction du décrochage scolaire et l'amélioration de l'efficacité du système d'éducation. L'investissement en éducation, coûteux à court terme, est rentable à long terme et favorise la réduction des inégalités.

La deuxième proposition de M. Cousineau consiste dans un premier temps à augmenter les transferts aux individus. Cette hausse réduirait à coup sûr les inégalités. Dans un deuxième temps, pour financer l'augmentation des transferts, le conférencier propose de hausser les taxes sur la valeur ajoutée (en compensant l'effet régressif de cette hausse) et de réduire les dépenses fiscales du gouvernement.

Enfin, M. Cousineau propose des incitations au travail, notamment par le biais de l'accélération du programme de subventions aux garderies et de l'assurance parentale. Il a été démontré que ces programmes ont eu pour effet de réduire considérablement les inégalités, tout en étant rentables grâce aux rentrées fiscales. Les autres mesures incitatives proposées sont la prime au travail et le maintien – ou le retour – au travail des personnes âgées de 55 ans ou plus.

L'investissement dans l'éducation a obtenu la faveur de la grande majorité des participants (64 %), un choix qui témoigne de l'importance que les économistes accordent à une vision à long terme de l'économie.

Inégalité et redistribution du revenu : comment faire de la redistribution du revenu un outil de croissance ?

Jean-Michel Cousineau, professeur titulaire, Université de Montréal

181 votants

Éducation (petite enfance / décrochage scolaire / amélioration de l'enseignement supérieur)	64 %
Transferts et impôts (relever la TPS / TVQ, augmenter le taux moyen d'imposition)	7 %
Incitations au travail (garderies, assurance parentale, prime au travail)	29 %

Continuons le débat !

Le congrès 2012 de l'Association des économistes québécois a permis aux participants de débattre des principaux enjeux relatifs à la prospérité future du Québec et de prendre position au sujet des responsabilités respectives des citoyens, des entreprises et de l'État face au défi commun de la prospérité future du Québec, afin d'envisager une nouvelle cohésion sociale.

Dès l'ouverture des débats, il est apparu important de signaler qu'au moment où les principaux partenaires économiques du Québec se remettent lentement et difficilement, dans certains cas, de la dernière récession et de la crise financière, les grands acteurs de l'économie

La prospérité au Québec : nos choix pour y arriver

québécoise se doivent de se retrousser les manches, car c'est à eux que revient la tâche d'explorer des avenues de solutions et de les appliquer. Dans cette optique, en ce qui concerne les citoyens, ils peuvent faire plus que de payer des taxes et des impôts. Leur action doit passer par une réorganisation de l'effort collectif tel qu'on le connaît actuellement, et la croissance économique est un défi qui les concerne directement étant donné qu'ils sont des acteurs à part entière de la création de richesse et de la prospérité future.

Quant aux entreprises, en tant que véhicules de développement économique et agents initiaux de création de richesse, elles sont appelées à croître pour survivre, car elles se retrouvent maintenant dans des conditions de marché largement complexifiées par les réalités d'une économie-monde encore mal comprise, une progression technologique de plus en plus rapide et l'exigence d'adopter de nouvelles normes en matière de développement durable. Toutes les organisations et, en premier lieu, les entreprises privées doivent faire l'exercice d'une réflexion globale sur leurs modes de production et sur leurs stratégies organisationnelles. Cette réflexion doit être soutenue par une culture entrepreneuriale, une culture d'innovation et de formation toujours renouvelées, le tout en répondant aux défis démographiques et environnementaux. Cela suggère définitivement de s'inspirer de nouveaux modèles, parce que les recettes du passé sont et seront de moins en moins efficaces.

Enfin, l'État, porteur et garant des institutions de notre société, joue un rôle fondamental dans la structure économique. Le monde change et les formes de l'intervention étatique doivent aussi évoluer pour que notre société puisse continuer à faire ses propres choix. Alors que la confiance vis-à-vis de l'État et de ses institutions apparaît fragilisée par une précarisation des finances publiques et par la levée de contestations, il faut accepter de débattre sur le rôle de l'État en tant que gestionnaire du fait public et en tant que promoteur de croissance économique, surtout dans le contexte du vieillissement accéléré de la population québécoise.

Somme toute, la diversité des choix qui ont été faits par les économistes au cours du congrès permet de dégager un consensus : il faut remettre en cause de manière importante nos façons de faire sur tous les plans pour s'adapter et amener le Québec à être plus prospère. Il faut se concentrer et agir sur ce que l'on peut changer ou améliorer ici, au Québec, et se doter,

en quelque sorte, de nos propres leviers. La dynamique venant de l'extérieur est davantage une contrainte qu'un empêchement majeur. Finalement, comme M^{me} Roy, présidente d'honneur, le mentionnait à la clôture, il est aussi ressorti de ce congrès que, plus que jamais, l'enjeu économique et l'enjeu social vont main dans la main.

L'Association des économistes québécois invite tous les Québécois à prendre connaissance des résultats du congrès pour que chacun puisse participer aux débats et ainsi « faire des choix éclairés »!



Notes

1. Le programme du congrès et les présentations des conférenciers sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economistesquebecois.com>
2. Il s'agit là d'un thème connexe à celui du chapitre que M. Lemelin a signé dans *Le Québec économique 2010*.
3. La dernière élection québécoise a cependant enregistré un taux de participation assez élevé, le meilleur depuis 1998.
4. C'est une tâche à laquelle s'est en partie attaqué le chapitre signé par Laberge et Vaillancourt dans *Le Québec économique 2010*.
5. C'est un thème connexe à ceux abordés dans les chapitres cosignés par M. Boudarbat dans *Le Québec économique 2010* et *Le Québec économique 2012*.
6. À noter que pour la présentation de M. Fortin, les participants au congrès n'étaient pas invités à se prononcer sur les recommandations mises de l'avant par le conférencier.
7. Voir Gorodnichenko, Y. et Roland, G. (2010). *Culture, Institutions and the Wealth of Nations* (Document de discussion IZA n° 5187).
8. Voir Joanis, M. et Montmarquette, C. (2004). La dette publique : un défi prioritaire pour le Québec. *Choix*, 10(9). Montréal, Canada : Institut de recherche en politiques publiques.
9. M. Montmarquette s'inspirait d'un texte qu'il a cosigné dans *Le Québec économique 2011*.
10. La conférence de M. Cousineau fait l'objet d'une contribution détaillée ailleurs dans *Le Québec économique 2012*.